



Canton de Harnes

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 17 février 2015

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 FEVRIER 2015**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine BANACH, Philippe CERF, Valérie DELVALLEZ, Adjoint, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTTE, Freddy MIETTE, Jean PERRAULT, Emmanuelle DHONDT, Séverine DELVALLEZ-LECLERCQ, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha EDDROUICH, Patrick BOULOGNE, Daniel CAPILLON, Maryvonne POULAIN, Joëlle COCHEZ, Annie DELANNOY, Daniel WAWRZYNIAK, Hervé JANISZEWSKI, Conseillers Municipaux. *****

ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE : MM Cathy CZAJKOWSKI (procuration à M.Alain ROGER) Conseillère Municipale. *****

..... a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions. *****

1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2015 :

- Monsieur Le Maire : avez-vous des questions, des observations ?

S'il n'y a pas de questions, ni d'observations, on peut passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	0	3	0
TOTAL	26	3	0

Adopté à la majorité.

2) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

➤ Commission jeunesse du 14 janvier 2015 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, Sandra est là pour y répondre.

Pas de questions, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

Adopté à l'unanimité.

➤ Commission des travaux du 20 janvier 2015 :

- Monsieur Le Maire : là également si vous avez des questions, Maurice est à mes côtés pour y répondre.

Oui Patrick.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : j'aimerais bien que l'on fasse apparaître les questions diverses dans les commissions.

On dit qu'on les prend en compte, c'est bien, mais quand c'est marqué c'est mieux.

- Monsieur Bernard MAURICE : pas de problème, je le prends en compte.

Non, mais nous en avons parlé ensemble et il n'y a pas de problème.

- Monsieur Le Maire : c'était quoi les questions diverses ?

- Monsieur Patrick BOULOGNE : il y avait le poteau STOP à sceller.

- Monsieur Maurice BERNARD : un problème de panneau.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : il y avait un problème de panneau STOP à sceller au niveau de la rue Gambetta et de la rue de Légalité.

Par moment le STOP vient claquer sur le mur du voisin et c'est extrêmement gênant.

- Monsieur Bernard FINEZ : ça a été transmis.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : ensuite, j'avais demandé s'il était possible de remettre un petit peu de cailloux rouges dans l'allée principale au Parc des Boclets.

Parce qu'avec l'élagage des arbres, ils ont tout enlevé.

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est fait aussi.

- Monsieur Bernard FINEZ : on doit élaguer les arbres et remettre des schistes.

- Monsieur Le Maire : d'accord.

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est fait aussi.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : et ensuite, il y avait une petite question.

Quand doit-on démarrer la démolition de l'ermitage ?

- Monsieur Maurice BERNARD : nous ne l'avons pas noté, mais effectivement, nous n'avons pas la réponse.

Effectivement c'est à préciser.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : et après Micheline, tu avais posé une question dans les questions diverses.

Tu ne t'en souviens plus ?

- Monsieur Maurice BERNARD : le plafond ?

- Monsieur Patrick BOULOGNE : non, non, ce n'est pas le plafond.

Micheline a demandé si nous pouvions repeindre les portes et les fenêtres de la poste.

- Monsieur Maurice BERNARD : ça, c'est programmé.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : c'est programmé, c'est très bien mais quand c'est écrit c'est mieux.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est bien de l'écrire.

Puisque c'est programmé, je vais revenir dessus également.

Je viens d'entrer en mars 2014 dans la commission qui a lieu au centre social et j'ai donc eu accès à un compte-rendu qui date de décembre 2013 et où on promet de faire la cuisine dès que les élections seront passées.

Maintenant, je me dis est-ce que cela va vraiment être fait ? parce que ça fait plus d'un an et ce serait bien de le dire.

- Monsieur Le Maire : concernant les démolitions de l'ermitage, c'est vrai que pour le moment nous n'en savons pas plus.

La société LOTINORD a déposé son permis de construire, ils attendent la validation de ce permis de construire pour commencer ces démolitions.

Ça va être fait logiquement, je pense avant le mois de juin ou tout au moins ils vont commencer en septembre – octobre.

Ça va être fait cette année, ça c'est sûr.

En ce qui concerne la cuisine, c'est prévu au budget.

Là également ça va être fait cette année, je pense que ça va être fait avant les grandes vacances.

Et puis pour la poste là également, c'est budgétisé. Nous devons changer les menuiseries et nous devons également refaire les peintures.

Mais c'est vrai que tu as raison quand il y a des questions diverses ce serait bien quand même qu'elles apparaissent au procès verbal.

Autant que ce soit un procès verbal qui soit le plus complet possible et qui reflète réellement les discussions qui ont eu lieu en commission.

- Monsieur Maurice BERNARD : je pense quand même que, enfin, je remarque qu'il y a eu une amélioration par rapport à l'année dernière.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : c'est bien pour la commission je l'ai dit, mais pour que ce soit parfait, il faut mettre les questions diverses.

- Monsieur Maurice BERNARD : on va s'améliorer.

Encore 4-5 ans et là, ce sera parfait.

Non, mais je note les remarques.

- Monsieur Le Maire : les points divers, nous allons les rajouter au compte-rendu du conseil municipal.

Oui Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je voudrais rebondir un peu sur le problème de la cuisine au centre social.

Je suis bien content que Monsieur BOULOGNE me rejoigne sur ce problème là, car ce n'est pas la première fois que j'aborde le problème ainsi que le problème des ventes de soupes et autres choses en dehors de toute règle réglementaire.

Un de plus c'est pas mal.

Je voudrais revenir sur les problèmes rue Joseph Hay.

Monsieur BERNARD informe la commission que pour des raisons administratives, Pas-de-Calais Habitat, n'est pas en mesure de démarrer les travaux.

Je pense que ce serait bien d'éclairer le Conseil Municipal, parce que ce sont, certes, des problèmes administratifs mais lourds de conséquence.

Quant à Pas-de-Calais Habitat, il est accessoirement lourd.

- Monsieur Le Maire : concernant les 36 logements rue Joseph Hay, c'est un problème de marché qui a eu lieu. La sous-préfecture, dans un premier temps, voulait annuler les marchés, mais apparemment, d'après ce que l'on a appris de Pas-de-Calais Habitat, ce serait simplement une observation qui leur serait faite.

Nous attendons le courrier officiel de la sous-préfecture les informant que c'est une observation et si tel est le cas, logiquement, les travaux devraient commencer au mois de mars ou au mois d'avril .

Dans ce cas là, la réunion publique que nous devons faire sera programmée dès que nous aurons confirmation que c'est simplement une observation, nous faisons la réunion publique dans la foulée et les travaux devraient commencer.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : concernant la réfection des sols du complexe sportif, je vois décapage, cirage et lustrage mais cela c'est une opération ordinaire, et il n'y a pas des soudures à faire ?

Il me semble que le sol, il est bien plus abîmé que pour un entretien ordinaire.

- Monsieur Le Maire : si, il y a des rustines qui vont être faites.

C'est à dire que là, nous décapons la totalité, nous faisons les rustines et nous retraçons tous les terrains.

C'est ce que l'on fait régulièrement, nous réalisons ce genre d'opération tous les deux-trois ans.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : tous les ans normalement.

Normalement, c'est fait tous les ans mais ça fait un certain temps que ça n'a pas été fait.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai qu'il y a quelque temps que ça n'a pas été fait mais là, nous refaisons le tout.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et concernant l'achat des véhicules.

Je vois que l'on fait une demande auprès du FIPHFP, je demande un peu plus d'éclaircissement parce que nous n'en avons pas trop parlé durant la commission et il me semble que cela a trait aux handicapés et je voudrais quand même qu'on voit le problème plus en détail.

- Monsieur Maurice BERNARD : je ne me souviens plus en avoir parlé en commission.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est l'acquisition de véhicule, un dossier sera déposé auprès du FIPHFP.

- Monsieur Le Maire : c'est le Fonds d'Intervention pour les Personnes Handicapées.

Au niveau des services techniques nous avons des personnes qui ont des restrictions médicales, nous avons la possibilité d'acheter des véhicules adaptés et de se faire subventionner par le FIPHEP.

C'est pour les services techniques.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : le problème c'est que quand il y a une intervention de ce comité là, c'est uniquement pour une personne et le matériel lui est attribué.

Ça sous entend que les véhicules seront affectés à chaque personne.

- Monsieur Maurice BERNARD : pour ce type de véhicule.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, pour ce type de véhicule, je suis d'accord, l'agent aura son véhicule ?

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est cela.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : merci.

- Monsieur Le Maire : c'est un véhicule qui sera affecté à deux personnes.

Deux personnes qui ont des restrictions médicales.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : j'ai cru entendre parler de deux véhicules.

- Monsieur Le Maire : non, c'est un. Deux personnes et un véhicule.

C'est un véhicule.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est une rectification que l'on peut faire.

Deux personnes et un véhicule ?

- Monsieur Maurice BERNARD : ce sont des personnes « fragiles » et qui ont la nécessité d'avoir un véhicule adapté à leur besoin.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il n'y a pas de problème. Ce qui m'inquiétait, c'était que le véhicule par définition, il est attribué, mais bon, si tout le monde en est d'accord, il n'y a pas de problème.

- Monsieur Le Maire : c'est un véhicule adapté, donc systématiquement, il est attribué à des personnes en particulier.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, oui d'accord.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions, concernant cette commission ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	0	0	3
TOTAL	26	0	3

Adopté à la majorité.

➤ **Commission des fêtes du 26 janvier 2015 :**

- **Monsieur Le Maire** : *si vous avez des questions Sabine est là, pour y répondre.*

S'il n'y a pas de questions concernant cette commission, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *moi je m'abstiens, je n'y étais pas.*

- **Monsieur Le Maire** : *d'accord.*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	2	0	1
TOTAL	28	0	1

Adopté à la majorité.

3) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

*** TRAVAUX – ENTRETIEN :**

2014-161 : signature d'un avenant au marché avec La Société SOREHAL à AVELIN, représentée par Monsieur Guillaume VIDELAINE, Directeur, et relatif à « VÉRIFICATION ET MAINTENANCE DES MOYENS D'EXTINCTION, DE DÉSENFUMAGE ET DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE »

Le présent avenant a pour objet d'intégrer le CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL construit en 2012.

Le montant des vérifications pour ce nouveau bâtiment est de 385 € HT, soit 460 € TTC.

2015-12 : signature d'une convention avec l'Instance Intercommunale d'Insertion « 3ID » représentée par Monsieur Robert MIELOCH, Président et relative à l'actualisation des engagements réciproques de la mairie de la commune et de l'Instance Intercommunale d'Insertion dans la mise en place du nouveau dispositif Brigade Verte.

Ce dispositif a pour objectif la re-dynamisation et la pré-qualification de 5 personnes de la commune de Noyelles-sous-Lens.

La présente convention est établie pour une durée de 12 mois (du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015) renouvelable par tacite reconduction.

En cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties signataires, un préavis sera donné par lettre recommandée 1 mois à l'avance par le contractant qui le souhaite.

La commune s'engage à :

- proposer des candidats et participer au recrutement des bénéficiaires de la Brigade,
- établir le programme de travail de la Brigade Verte (lieux d'intervention et nature des travaux à réaliser) en lien avec la direction de 3ID. Le site principal d'intervention est le marais de la Galance et quelques délaissés urbains.
- assurer un suivi régulier des chantiers par le biais de visites et de concertations journalières avec l'encadrant,
- organiser chaque semaine une réunion de chantier, sur site, afin de faire le point de la semaine écoulée et sur la semaine à venir,
- participer aux frais d'entretien et d'amortissement de la Brigade sous la forme d'une subvention annuelle de 42,625 € (5500 heures x 7,75 €) par brigade.
- autoriser la Brigade Verte à travailler sur les terrains communaux sur lesquels elle intervient.

*** CULTURE ET FETES :**

2015-03 : signature d'une convention avec l'association « La pluie d'Oiseaux » représentée par Madame Laurie POTIRON, Membre du collège solidaire et relative à l'aide à la création d'un spectacle intitulé « Alzheimer, mon amour ».

La résidence de création aura lieu du lundi 26 au vendredi 30 janvier 2015 et du lundi 23 au vendredi 27 février 2015.

Le montant de la prestation s'élève à 1 000 € T.T.C.

2015-11 : signature d'un contrat de cession avec l'entreprise JARDIN COUR DIFFUSION représentée par Monsieur Éric DELECOUR, Président, et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « L'humour sur un plateau » qui se déroulera vendredi 06 février 2015 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à **3 200 €** charges sociales incluses.

*** JEUNESSE :**

2015-13 : fixation de la prestation familiale pour le séjour au ski qui se déroulera à Saint-François-Valmorel et qui se déroulera du 28 février au 07 mars 2015, comme suit :

- 400 € pour le 1er enfant,
- 375 € pour le 2ème enfant,
- 350 € pour le 3ème enfant.

- ***Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.***

- ***Madame Maryvonne POULAIN : j'ai vu que l'on avait ajouté celles qui manquaient lors du dernier conseil municipal.***

- ***Monsieur Le Maire : oui, exact.***

- ***Monsieur Le Maire : s'il n'y a pas d'autres questions concernant ces décisions, nous pouvons passer au point suivant .***

4) BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2015 :

- Monsieur Le Maire : le budget 2015 de la commune s'équilibre à 11 016 856,95 €.

Il se décompose de la façon suivante : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 8 353 371,65 €.

Le recettes : 8 079 311,32 € et l'excédent reporté 2014 : 274 060,33 €.

Cet excédent reporté c'est bien sûr la reprise anticipée des résultats.

Cette section de fonctionnement s'équilibre à 8 353 371,65 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 1 252 154,85 €.

Les recettes : 1 542 843,26 €.

Le reste à réaliser 2014 en dépenses : 1 191 500,46 €.

Le reste à réaliser 2014 en recettes : 1 120 6142,04 €.

Le solde d'exécution 2014 en dépenses : 219 829,99 €.

Ce qui nous fait un équilibre de la section d'investissement pour l'année 2015 à 2 663 485,30 €.

Pour entrer un peu plus dans le détail, en section de fonctionnement :

Les dépenses : le chapitre 11 : les charges à caractère général se montent à 2 271 489,60 €.

Ce qui fait environ une augmentation de 1 % par rapport à 2014.

Ces charges à caractère général ce sont les charges de gestions courantes que l'on peut avoir également dans nos familles, ça concerne : l'assurance, le gaz, l'électricité....

Le chapitre 12 : les charges du personnel : 5 004 000 €. Là également, une augmentation d'environ 1 % par rapport à l'année 2014.

Le chapitre 65 : charges de gestion courante : 384 558 €. Ce sont les subventions versées aux associations, les indemnités des élus et la subvention versée au CCAS.

Les charges financières qui sont les intérêts de la dette correspondent à un montant de 197 169,20 €.

Elles sont en diminution d'environ 20 000 € par rapport à 2014.

Et les charges exceptionnelles, qui sont des subventions exceptionnelles et des bourses communales : 30 000 €.

Deux opérations d'ordre, un virement à la section d'investissement pour 213 184,51 € et les dotations aux amortissements pour 252 970,34 €.

Ce qui nous fait un total de 8 353 371,65 €.

En ce qui concerne les recettes.

Le chapitre 70 : produit des services et du domaine, c'est essentiellement nos régies, se monte à 282 362 €.

Les impôts et taxes : 4 272 000 €.

Nous avons des impôts directs, la taxe foncière qui fait environ : 1 700 000 € et la taxe d'habitation environ 600 000,00 €.

Nous avons également les attributions compensatrices de la CALL. L'attribution de compensation, c'est à dire, l'ex TP correspond environ à 1 634 000 €, la Dotation de Solidarité Communautaire de 43 000 € et également le Fonds de Péréquation intercommunale à 85 000 €.

Ensuite, les impôts indirects, parce que nous en percevons également, comme par exemple la taxe d'électricité et les droits de mutation.

Tout cela ça fait un montant de 4 272 000 €.

Les dotations et participations : c'est la DSU, la DGF, la CAF pour un montant de 3 000 000 €.

Les autres produits de gestion courante correspondent aux loyers que nous percevons qui s'élèvent environ à 137 000 € et également la partie des chèques déjeuners qui est reversée par le personnel pour un montant de 63 000 €.

Nous arrivons à 200 000 €.

L'atténuation de charges : là, il y en a pour 290 000 €. Ce sont les remboursements de charges de personnel, mais également, les remboursements sur les Contrats Avenir, le CIU, le service civique.

Et puis aussi, le remboursement des maladies pour les agents non-titulaires.

Et ensuite les produits exceptionnels pour un montant de 32 000 € et là, c'est essentiellement les sinistres.

Ensuite nous avons une opération d'ordre de 2 949,32 € et le résultat reporté 2014 de 274 060,33 €.

Nous avons bien un équilibre de 8 353 371,65 €.

En ce qui concerne la section d'investissement.

Les dépenses :

Nous avons le remboursement d'emprunt pour 390 000,00 €, c'est le capital.

Les frais d'études et de logiciels pour 85 000,00 €. Nous avons les études pour la rue Joseph Haÿ pour un montant de 8 000 €, la Cité Deblock pour un montant de 10 000 €, la démolition du Foyer Jules Verne pour un montant de 12 000 € et l'écomusée pour un montant de 40 000 €.

L'acquisition de matériels, terrains et bâtiments pour un montant de 95 205,53 €.

Nous avons l'acquisition de matériels pour les services techniques et pour les écoles pour un montant de 20 000 €.

L'acquisition de véhicule, nous en avons parlé tout à l'heure pour un montant de 40 000 €, le matériel de bureau et informatique pour un montant de 7 000 € et les autres immobilisations corporelles pour un montant de 28 205,543 €, correspond à la culture pour 12 000 €, le matériel urbain, notamment les illuminations de Noël pour 15 000 € et du divers pour 1 205,53 €.

En ce qui concerne les travaux, il y en a pour un montant estimé à 679 000 €.

Donc dans les 679 000 €, nous avons les :

- travaux de la cuisine au Centre Social pour 15 000 €,*
- travaux à la poste pour 40 000 €,*
- l'achat de cases au niveau du columbarium pour 6 000 €,*
- la vidéo surveillance pour 50 000 €, mais ça ne coûte pas si cher, de toute façon nous le verrons tout à l'heure,*
- la cuisine de la salle des fêtes pour 20 000 €,*
- les portes en mairie et à la salle des fêtes pour 13 000 €,*
- le sol du complexe pour 30 000 € et le terrain synthétique à Gallet pour 50 000 €.*

Ensuite, nous avons l'installation du matériel et outillage technique pour 455 000 €.

Là dedans, nous avons :

- les travaux de la Place de la Libération pour 45 000 €,*
- les travaux de réfection de voirie pour 80 000 €,*
- l'éclairage public : 100 000 €,*
- les travaux rue Joseph Haÿ : 230 000 €.*

Cela correspond bien au montant du chapitre à 679 000 €.

L'opération d'ordre, 2 949,32 €, que nous avons trouvé tout à l'heure en recette de fonctionnement, ce qui nous fait un total de 1 252 154,85 €.

Nous avons les restes à réaliser 2014 pour 1 191 500,46 €.

Le solde négatif d'investissement 2014 : 219 829,99 €.

Ce qui nous fait un total général de 2 663 485,30 €.

En recette d'investissement, nous avons les dotations et fonds propres pour un montant de 460 688,41 € qui se décomposent avec le FCTVA qui est environ à 150 000 €.

Cette année le FCTVA passe à 16,404 %, donc, il est augmenté par rapport à l'année précédente.

La Taxe d'Urbanisme : 20 000 €, c'est ce que l'on perçoit généralement chaque année au niveau des constructions neuves et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 290 688,41 €.

Nous avons ensuite les subventions pour un montant de 132 000 € et les cessions pour un montant de 484 000 €.

Nous avons des subventions pour :

- la cuisine du centre social,*
- les sols du complexe sportif pour un montant de 18 000 €.*

Ensuite nous avons des subventions au niveau de la Fédération Départementale de l'Électricité pour l'éclairage public pour un montant de 43 000 €.

Ensuite nous avons de la DETR pour :

- le terrain synthétique pour un montant de 21 000 €,*
- la vidéosurveillance : 25 000 €.*

Et le FPIFP pour le véhicule des services techniques de 20 000 €.

C'est le montant des subventions attendues : 132 000 €.

Et les cessions pour un montant de 484 000 €, les terrains rue Duclermortier et rue Rostand à LOTINORD pour 105 000 €, la cession d'un terrain rue d'Harnes pour 55 000 € et les terrains à Pas-de-Calais Habitat – rue Joseph Hay pour 324 000 €.

Nous avons bien évidemment deux opérations d'ordre.

Nous avons vu toute à l'heure, en fonctionnement, c'est le virement de la section de fonctionnement : 213 184,51 € et les amortissements des immobilisations à 252 970,34 €.

Ce qui nous fait un total de 1 542 843,26 €.

Les restes à réaliser 2014 : 1 120 642,04 €.

Ce qui nous donne un total général de 2 663 485,30 €.

Notre dette est estimée au 1^{er} janvier 2015 à 4 558 297,92 €.

L'annuité que nous payons pour l'exercice 2015 sera de 578 918,69 €, décomposée comme telle : 389 710,82 € en capital et 189 207,87 € d'intérêts.

Vous avez dans le budget aux pages 41, 42, 43 et 44 les garanties d'emprunts que nous avons accordées aux différents bailleurs sociaux.

Vous avez aux pages 46 et 47, les subventions accordées aux associations. Celles-ci n'évoluent pas par rapport à l'année précédente.

Les associations qui se maintenaient, on leur a maintenu ce qu'elles avaient précédemment et les associations qui sont montées en effectifs, là, nous avons augmenté leur montant de subvention.

Les effectifs municipaux, page 48 à 50. Comme je vous l'ai dit lors du débat d'orientation budgétaire, notre volonté est de ne pas embaucher.

Il n'y aura embauche que s'il y a départ en retraite et que si vraiment il est indispensable de remplacer le poste, sinon, il n'y aura pas d'embauche cette année.

Les taux de contribution directe. Notre volonté est de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitations et les taxes foncières bâties et non bâties.

Néanmoins, les bases augmenteront, vu que l'État a décidé de les augmenter de 0,9 %.

0,9 %, pour une personne qui paye environ 2 000 € d'impôts, ça fait une augmentation de 7 € à l'année.

Voilà en ce qui concerne ce budget primitif de 2015.

Comme je vous l'avais dit lors du débat d'orientation budgétaire, c'est un budget qui correspond à la vie que nous menons actuellement, nous avons des baisses de dotations de l'État, nous sommes en pleine crise, en pleine récession, donc, il faut faire attention et c'est ce que nous essayons de faire depuis quelques années, en maîtrisant nos charges de personnel, en maîtrisant nos charges à caractère général, en n'augmentant pas les impôts et évidemment en essayant de ne pas emprunter.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce compte-administratif, maintenant, si vous avez des questions à poser, bien évidemment, je suis là pour y répondre.

Oui Maryvonne.

- Madame Maryvonne POULAIN :

« Monsieur Le Maire, Chers Collègues,

Je rappelle que le Budget Primitif se doit d'être sincère, c'est pourquoi auparavant, il est nécessaire de faire un Débat d'Orientation Budgétaire où vous nous dévoilez vos projets et donc, les dépenses et les recettes prévues pour l'année 2015.

Monsieur Le Maire, dans des échanges constructifs, les deux parties, votre majorité et notre opposition se doivent donc de l'être, l'une envers l'autre.

Vous nous devez de respecter l'opposition et de jouer la carte de la transparence.

Pour notre groupe, nous l'avons même écrit dans le dernier Noyelles Actu.

C'est pourquoi avant d'exprimer notre décision de ce jour, concernant le vote de ce budget 2015, il est bon de reparler des mauvaises expériences que notre groupe a vécu lors du mandat précédent, 2008-2014 et de nombreux problèmes d'information afin que la population comprenne mieux l'effort que nous essayons de faire depuis ce nouveau mandat de mars 2014 et de l'espoir d'être enfin écouté mais surtout entendu.

Car l'opposition de ce Conseil représente 48% des votants et seulement 79 petites voix qui ont fait que vous êtes le groupe majoritaire et nous l'opposition.

Nous respectons la démocratie, et ce « fait », merci de le faire aussi.

Par le passé, nous avons été déçus, souvent par des budgets primitifs qui finalement subissaient de profondes modifications, importantes financièrement sans que nous ne soyons au courant ou alors nous étions mis au pied du mur le jour du vote.

Je vous rappelle pour exemple le budget primitif du 05 février 2010, page 29, ou vous nous dites qu'il n'y aura pas d'emprunt cette année.

Et finalement, lors du Conseil Municipal du 17 novembre 2010, vous passez un emprunt de 1 200 000,00 € que nous découvrons le jour même du vote, Conseil Municipal du 17 novembre 2010, en principe pour boucler le budget.

Et lors de ce même Conseil, il a fallu vous demander s'il était vrai que vous aviez supprimé les classes de découverte sans avoir juger bon de nous en informer.

En 2013, sans avoir été mis au courant de ce projet et encore moins du coût, nous découvrons subitement une dépense de 9 000,00 € pour trois caméras vidéos.

Quand vous jugez bon de nous en parler, elles sont déjà installées, depuis elles ont été enlevées pour cause de mauvais fonctionnement et seulement deux sont réinstallées, il aurait peut-être fallu prendre un peu plus de temps pour le choix du matériel, même si nous comprenons qu'il y avait urgence pour vous, de les installer la veille de la Toussaint 2013.

Sauf que 9 000 €, c'est une somme.

Vous nous répétez être un bon gestionnaire qui cherche des économies partout, dans tous les services.

Mais là, un peu moins de précipitation aurait été salutaire, même si nous comprenons bien que les élections étaient proches.

Monsieur Le Maire, lors du Conseil Municipal du 21 janvier 2015, et surtout lors du Débat d'Orientation Budgétaire, nous pensions avoir enfin trouvé ce contexte constructif de part et d'autre car ce Débat fut riche en échange dans les deux sens.

Vous aviez répondu aux questions sur les dépenses prévues, les projets futurs qui concernent les Noyellois pour 2015.

Notre joie fut de courte durée, puisque le dimanche 25 janvier 2015, soit 4 jours plus tard, on ouvre le journal et avec surprise, nous découvrons votre photo et vos commentaires sur une future police municipale et votre déclaration, je reprends votre propos « intercommunale ou communale, en tout cas il y en aura au moins une à l'échelle de Noyelles avant la fin de l'année ».

Nous comprenons bien que c'est une promesse que vous aviez faite durant les élections mais là, nous ne sommes plus dans les promesses.

Vous vous deviez au moins de nous informer sur les coûts lors du Débat d'Orientation Budgétaire et par politesse avant la sortie de ce journal.

Même si nous avons bien compris que la création de cette police ne se fera que si elle ne se fait pas avec la CALL, ni avec Harnes, vous précisez bien qu'elle se fera avant la fin de l'année.

Donc, un coût pour 2015 !

Pourquoi ne pas avoir précisé votre décision lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ne pas avoir évalué le montant de votre projet, de plus, ne pas avoir pris la peine de combler cet oubli en commission des finances du vendredi 30 janvier et même aujourd'hui dans votre présentation du Budget ?

Monsieur Le Maire, nous étions prêt après le DOB du 21 janvier 2015, dans une démarche constructive de voter votre budget 2015 ce 4 février, mais ça, comme dit la pub « c'était avant ».

Avant de découvrir cet article dans la presse du dimanche 25 janvier, article paru trop tôt pour vous, hélas.

Occulter cette décision importante, ne pas juger bon d'en parler lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ni d'expliquer aux membres du Conseil les différentes options et surtout leur coût et faire une parution dans la presse, tout cela n'était pas très judicieux, ni constructif.

Malgré tout, pour vous prouver que de notre côté, nous voulons encore faire l'effort d'être nous, constructifs, nous allons essayer de croire que vous voulez vraiment nous intégrer en faisant partie des 29 membres du Conseil.

Nous nous contenterons pour cette fois de ne pas voter contre mais seulement de nous abstenir, faute d'avoir tous les éléments pour le voter positivement.

S'il n'y avait pas eu cet article, Monsieur Le Maire, nous votions pour ».

- Monsieur Le Maire : concernant cet article, ce n'est pas moi qui est contacté la presse.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui je me doute.

- Monsieur Le Maire : c'est la presse qui m'a contacté et qui m'a demandé, si, comme nous avons écrit dans notre projet que nous voulions mettre en place une police municipale, est-ce que c'était toujours d'actualité ?

Je lui ai dit « oui, c'est toujours d'actualité », bien évidemment, ma volonté c'est de créer une police municipale sur la commune et je ne m'en suis jamais caché.

La police municipale ne se fera qu'à plusieurs conditions.

Tout d'abord, comme je l'ai indiqué, ce sera en remplacement d'une personne, d'un ASVP, s'il part en retraite.

S'il ne part pas en retraite, je ne le remplacerai pas par la police municipale.

Cela, c'est déjà la première chose.

Ensuite, au niveau du coût, ça ne va pas nous coûter plus cher, vu que c'est un remplacement de personnel et donc, au contraire, je pense même que ça va nous coûter moins cher.

Parce qu'embaucher un policier municipal ça nous coûtera moins cher que de payer une personne qui part à la retraite.

En ce qui concerne la police municipale, c'est un article, c'est un projet, je ne sais pas comment je vais faire.

Je n'en ai pas parlé avec vous, tout simplement parce que je ne sais pas comment ça va se faire.

Je ne sais pas si ça va se faire en intercommunalité, je ne sais pas si ça va rentrer dans la mutualisation, je ne sais pas si je vais partir seul, je n'en sais rien du tout.

Je vous dis, c'est simplement la presse qui m'a posée cette question et j'ai répondu à la presse, mais bien évidemment, que lorsque l'on va traiter ce sujet, vous serez conviés à la discussion, bien évidemment.

C'est quand même quelque chose qui est important, vu que ça concerne la population.

Mais je vous dis, là, c'est simplement un questionnaire qui m'a été fait par la presse mais à date d'aujourd'hui, il n'y a aucune décision qui a été arrêtée la dessus.

C'est pour cela que je n'en ai pas parlé et que je ne l'ai pas budgétisé.

De toute façon, le jour où ce sera mis en place, bien évidemment, ce sera discuté au sein du Conseil Municipal.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, ce n'est pas forcément avant la fin de l'année ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce qu'ils disent bien, je suis désolé mais on l'a lu.

- Monsieur Le Maire : si je veux dire, de toute façon, on va le citer, si Claude FINEZ ne part pas en retraite cette année, il n'y aura pas de police municipale cette année.

C'est simplement pour remplacer une personne par une autre personne, à un coût moindre parce que ça va nous coûter moins cher, mais ensuite, je ne sais pas, comme je vous l'ai dit si je vais le faire en intercommunalité, je ne sais pas si je vais le faire avec Harnes, parce que Harnes a une police municipale, donc, voir s'il y a possibilité de travailler avec eux et d'intégrer une personne.

Pour le moment, c'est simplement eux qui m'ont posé la question, à savoir, si c'était toujours d'actualité.

J'ai répondu « oui » et ça s'arrête là, pour le moment, il n'y a rien de fait là dessus.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, à ce moment là, nous n'aurions qu'un policier municipal et deux ASVP ?

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai que là, ce n'est pas clair dans l'article.

On a l'impression que vous avez déjà décidé, même si c'est l'intercommunalité ou avec Harnes.

Nous savons très bien que là, ce ne sera pas.

- Monsieur Le Maire : à la limite, même si Claude part cette année en retraite, je ne sais même pas si on va l'appliquer cette année, parce que je ne sais même pas si ça fonctionne.

Quels sont les mises en sécurité, faut-il des bâtiments spéciaux, faut-il les armer, pas armer, est-ce qu'il faut un endroit sécurisé ?

Je ne sais pas.

Nous sommes simplement, même pas au niveau de la réflexion.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai que l'article est mal tombé, juste 4 jours après que l'on se soit réuni.

Il serait sorti le mardi, le mercredi, nous aurions pu en débattre lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

- Monsieur Le Maire : voilà , exactement, vous m'auriez posé la question et je vous aurais répondu.

- Madame Maryvonne POULAIN : bien sûr que je vous l'aurais posée.

- Monsieur Le Maire : tout comme je vais en fin de séance vous parler d'un point qui est très important pour la collectivité.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous sommes bien en Conseil Municipal pour s'expliquer.

- Monsieur Le Maire : oui. Mais sincèrement, ils m'ont posé la question, je leur ai répondu mais il n'y a rien de fait pour le moment.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est bien, mais la prochaine fois, dite à la presse d'éviter les phrases un peu...

- Monsieur Le Maire : oui mais ils me posent des questions et j'y réponds.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, on s'abstient mais nous allons voter « pour ».

- Monsieur Le Maire : pardon.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous allons voter « pour », mercredi nous allons voter « pour ».

- Monsieur Le Maire : vous pouvez changer d'avis, maintenant avec mes explications. On peut faire une suspension de séance.

D'autres interventions ?

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	0	0	4
Avenir et progrès	0	0	3
TOTAL	22	0	7

Adopté à la majorité.

5) FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS POUR L'ANNEE 2015 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de l'autoriser à attribuer une subvention pour le Fonds de Participation des Habitants 2015 d'un montant de 3 000 € à l'association LES COLLECTIONNEURS AMATEURS, association gestionnaire de ce dispositif.

Les modalités de financement restent identiques aux années précédentes, à savoir :

- subvention du Conseil Régional : 70 %, soit 7 000 €,
- subvention communale : 30 %, soit 3 000 €.

- Monsieur Le Maire : c'est une délibération que l'on prend habituellement concernant le fonds de participation des habitants au niveau du FPH pour avoir la subvention du Conseil Régional de 7 000 € qui correspond à 70 %.

La commune est obligée de verser une somme de 3 000 €.

Si vous avez des questions à poser sur le FPH. Je pense que ce serait peut-être bien, je ne sais pas si vous l'avez vu en commission où, les actions qui ont été menées en 2014.

Nous vous ferons un bilan des actions qui ont été menées en 2014.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce sont toujours les mêmes personnes qui y sont ou il y a encore eu un changement ?

- Monsieur Le Maire : de ?

- Madame Maryvonne POULAIN : au sein du choix pour les actions.

- Monsieur Le Maire : au niveau du bureau, les personnes qui décident ?

- Madame Maryvonne POULAIN : à chaque fois, vous vous réunissez ensemble ?

- Monsieur Philippe CERF : nous faisons une réunion par mois, les dossiers sont analysés, les personnes présentent les dossiers. Ça se termine en avril et nous ferons un bilan complet des actions menées.

Nous étions sur une année plus courte, de septembre à fin avril, maintenant, on trouve un cycle de 12 mois, de mai à avril de l'année suivante, ce qui permettra de subventionner des actions durant l'été.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : c'est une question complémentaire.

L'année dernière, nous avons parlé du Fonds de Participation Culturelle.

C'est pérennisé, ça continue ?

Tu as des nouvelles là dessus ?

- Monsieur Philippe CERF : oui. Nous avons déposé un dossier et nous avons eu un retour.

Nous avons obtenu une subvention d'un montant de 3 000 €.

Le cadre est un peu différent, c'est pour subventionner deux actions à hauteur de 1 500 € l'action.

Par contre, ici, nous avons un plafond et le nombre d'actions est limité et nous avons aussi un cadre plus restrictif.

Nous sommes en train de récupérer les autres informations et de travailler sur des actions qui vont être financées, mais éventuellement on va travailler avec les techniciens de la commune pour voir un peu en parallèle les actions qui touchent toute la population et ce sont des cadres assez restrictifs.

- Monsieur Le Maire : 1 500 € par action, c'est énorme quand même.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : oui, mais c'est de la culture.

- Monsieur Philippe CERF : oui, et quand on touche à la culture, tout de suite

- Monsieur Le Maire : comme quoi la culture coûte cher Madame BANACH.

- Madame Sabine BANACH : je m'abstiendrai de vous répondre, Monsieur Le Maire.

- Monsieur Philippe CERF : il faut préciser que les cadres retenus sont le développement des ateliers pratiques, artistiques, musique, littérature, plastiques, promotion des cultures populaires, valorisation du patrimoine, jeux traditionnels, promotion de la mémoire régionale d'un territoire et des pratiques des habitants, valorisation des lieux par une approche artistique, sons et lumière, spectacles historiques, animations culturelles, notamment du théâtre monté avec les habitants, des festivals amateurs.....

Voilà certains critères pour être retenus.

- Monsieur Le Maire : concernant ce Fonds de Participation,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

Adopté à l'unanimité.

6) DEMANDE DE SUBVENTION FIPD – FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - INSTALLATION DE LA VIDEO-PROTECTION :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Noyelles-sous-Lens est confrontée à des problèmes d'incivilités et de dégradations qui portent atteinte à la tranquillité publique et renforcent le sentiment d'insécurité des habitants notamment aux abords de la médiathèque, du complexe sportif et du collège.

Suite à ce constat, un diagnostic préalable partagé a été réalisé par le service ASVP de la commune en lien avec le Capitaine de Police Carine MALGAUX du bureau de la Prévention Situationnelle dépendant de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais.

Les objectifs :

- sécuriser physiquement les bâtiments et espaces publics.
- diminuer les actes délictueux (dissuasion),
- faciliter l'intervention et les investigations des forces de sécurité de l'État,
- retrouver une quiétude chez les habitants et usagers des territoires concernés,
- améliorer les conditions de travail du personnel communal.

Des actions sont prévues pour y parvenir :

- Travailler en concertation avec le collège pour une cohérence d'action.
- Retirer ou déplacer le lampadaire qui permet à des personnes de grimper sur le toit du centre culturel.
- Afficher à l'entrée du complexe l'arrêté municipal indiquant les horaires d'ouverture et de fermeture.
- Solliciter une demande d'autorisation préfectorale pour l'installation de caméras de vidéo-protection.
- **Installer un dispositif de vidéo-protection.**

Il est ainsi envisagé d'installer neuf caméras sur le site de la médiathèque et du complexe sportif.

La commune garantira le respect de la légalité et des libertés individuelles.

Coût prévisionnel : 28 906,53 HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) soit 40% du coût total.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 11 562,21 €.

- Monsieur Le Maire : *je pense que Maurice en a parlé lors de sa commission ?*

Vous savez que l'on rencontre énormément de problème actuellement avec le complexe sportif.

Nous avons encore eu des dégradations la semaine dernière et à chaque fois, ça nous occasionne énormément de frais.

Notre volonté est de sécuriser ce site en y mettant de la vidéosurveillance.

Il y a 10 caméras de prévues autour du site du complexe sportif.

- Madame Sabine BANACH : 9.

- Monsieur Le Maire : 9 ? non, 10.

- Madame Sabine BANACH : c'est écrit 9.

- Monsieur Le Maire : et bien, je n'y peux rien mais c'est 10.

c'est, 10 caméras qui sont prévues, donc, pour un coût prévisionnel d'un montant de 28 906,53 € H.T.

Ce coût comprend le coût des caméras et l'installation.

Nous avons une subvention sollicitée à hauteur de 11 562,21 €.

Là, j'ai le plan, si vous voulez je vous le joindrai au compte-rendu de Conseil Municipal , je vous le ferai en couleur parce que ce qui est bien de voir, c'est les caméras, leur implantation et les zones qu'elles touchent.

Ça concerne le devant de la bibliothèque, nous en avons quatre, deux dans le fond, deux derrière le complexe sportif, une sur le côté et une devant, pour dire de vraiment prendre toutes les zones qui nous créent vraiment des problèmes.

- Madame Annie DELANNOY : *les caméras enregistrent ou elles sont déjà en vidéosurveillance ?*

- Monsieur Le Maire : *les caméras enregistrent systématiquement et de toute façon, c'est vraiment bien cadré.*

Nous avons à faire une déclaration à la CNIL.

Les caméras, c'est possible sur la voie publique, en respectant certaines règles.

C'est autorisé, si sa finalité fait partie de la liste exhaustive de la loi de janvier 95 qui concerne la protection des bâtiments, les installations publiques et leurs abords, la protection des personnes et les biens lorsque l'établissement ouvert au public est particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol.

Au préalable, nous avons une autorisation à demander à la préfecture.

L'autorisation est partie.

C'est un périmètre qui est limité, le traitement des images est sécurisé, le délai de conservation des images est compté dans le temps, nous ne pouvons pas les conserver comme ça indéfiniment et il y a un nombre de personnes qui sont habilitées à accéder aux images.

Au niveau de la collectivité, il y aura trois ou quatre personnes qui pourront accéder à ces vidéos, pas plus.

Nous avons une obligation de faire un affichage au public pour les informer que les lieux sont sous télésurveillance et après bien évidemment il y a le droit d'accès aux images s'il y a une demande motivée de quelqu'un.

Les gens ont possibilité d'accéder si vraiment la demande est motivée et puis il y a le droit au recours.

- Madame Annie DELANNOY : donc, par exemple, s'il y a dégradation, il y a quelqu'un qui est tout de suite informé.

- Monsieur Le Maire : oui, s'il y a dégradation, systématiquement il y a quelqu'un qui est informé et ensuite nous avons la possibilité de visionner les images parce que les images seront chez nous.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : qui a droit d'accès aux images ? Parce que tu dis « que quelques personnes ».

- Monsieur Le Maire : moi, l'adjoint aux travaux, Conseiller Délégué à la sécurité et puis c'est tout, les ASVP bien évidemment, donc 4 personnes.

Marc dit « qu'elles doivent être inscrites dans la déclaration préalable », les personnes doivent être répertoriées.

S'il n'y a pas d'autres questions concernant cette demande de subvention,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

Adopté à l'unanimité.

7) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVOLUTION DES CHARGES TRANSFEREES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 86 de la loi 99/586 du 12 juillet 1999, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin nous a transmis le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la dernière réunion.

Il s'agit pour le Conseil Municipal de délibérer.

La commission ne s'étant pas réunie depuis 2009, l'objet de la réunion du 09 décembre 2014, était de régulariser les attributions de compensation versées entre 2010 et 2014 et de déterminer le montant de 2015.

Pour rappel, l'attribution de compensation a pour but essentiel de reverser aux communes les produits de TP perçus en 1999.

Noyelles-sous-Lens percevra 2 264 € au titre de la régularisation (2010-2014).

- Monsieur Le Maire : c'est une régularisation , une régularisation de charges entre la période de 2010 à 2014.

Ce sont les produits concernant l'ancienne TP et pour notre ville, nous devons percevoir au titre de cette régularisation 2 264 €.

Ce n'est pas énorme mais c'est toujours ça de pris.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

Adopté à l'unanimité.

8) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'INSTANCE DE COOPERATION DU CENTRE SOCIAL :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Instance de Coopération a pour vocation de réunir les usagers et les élus municipaux autour du projet du Centre Social afin de le faire vivre ensemble, dans toutes ses dimensions.

L'Instance de Coopération a pour vocation de :

- construire et de proposer le budget prévisionnel en vue de sa validation au Conseil Municipal,
- tenir informé des décisions concernant le vote du budget par le Conseil Municipal,
- être associée à la gestion des ressources humaines : un usager membre de l'Instance de Coopération participera aux commissions de recrutement.

L'Instance de Coopération est composée de deux collèges :

- **le collège des usagers** est composé de six membres titulaires et de trois membres suppléants.
L'élection des nouveaux membres de ce collège est prévue le **mercredi 11 février 2015**.
- **le collège des élus municipaux** est composé de six membres titulaires.

Jusqu'à présent les Conseillers Municipaux de la Commission Solidarité, Actions Sociales et Personnes Âgées siégeaient dans le collège des élus municipaux.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver cette modalité de représentativité.

Ainsi, Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Freddy MIETTE, Madame Séverine DELVALLEZ, Madame Cathy CZAJKOWSKI, Madame Maryvonne POULAIN et Madame Annie DELANNOY constitueraient le collège des élus.

Par ailleurs, participe aux réunions de l'instance de coopération :

- la directrice ou le directeur ou son représentant participe de droit aux réunions. Il/elle est associée aux travaux. Il/elle met en œuvre les orientations et apporte sa technicité au service de l'aide à la décision.

- Ponctuellement, des agents du centre social Kaléido peuvent être invités à assister aux réunions de l'instance quand cela le nécessite.

- *Monsieur Le Maire* : vous savez que l'instance de coopération du Centre Social va être renouvelée ici courant février.

Au niveau du collège des usagers, il est composé de 6 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

L'élection aura lieu le mercredi 11 février 2015 et au niveau du collège des élus, cette commission est composée de 6 membres.

Je vous propose de nommer au niveau du collège des élus les membres de la commission solidarité, actions sociales, à savoir : Madame Valérie DELVALLEZ, Monsieur Freddy MIETTE, Madame Séverine DELVALLEZ, Madame Cathy CZAJKOWSKI, Madame Maryvonne POULAIN et Madame Annie DELANNOY

Si vous en êtes d'accord,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

Adopté à l'unanimité.

9) DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU GAAS (GROUPEMENT D'ASSOCIATIONS D'ACTIONS SOCIALES ARTOIS-GOHELLE) :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur Alain BAVAY, Président du GAAS.

En effet, les différentes associations qui composent le GAAS renouvellent leurs instances et par conséquent, le Président nous demande de bien vouloir déléguer un membre du Conseil Municipal afin de siéger aux assemblées générales.

Pour information, les structures suivantes adhèrent au GAAS :

- **ASSAD** : Association de Soins et Services à Domicile (association prestataire de services dans les gestes de la vie quotidienne : aide à la toilette, repas, entretien, aide administrative, etc...).

- **AMAPAH** : Association Mandataire d'Aide aux Personnes Âgées ou Handicapées (les personnes aidées sont des particuliers employeurs : garde de jour et garde de nuit, actes essentiels de la vie courante).
- **INTER ACTION** : Association Intermédiaire (travaille à la réinsertion des personnes connaissant des difficultés d'emploi : jardinage, bricolage, travaux divers).
- **SSIAS ARTOIS-GOHELLE** : Service de Soins Infirmiers à Domicile.
- **ADPA** : Aide à Domicile aux Personnes Âgées (structure porteuse de nouveaux projets).
- **SEVERIN BLANC** : Association ayant pour objet la gestion de l'immobilier.

Au départ de cette histoire associative, se trouve l'aide à domicile aux Personnes Âgées (ADPA). Créée en 1962, cette association a trouvé ses fondements dans une volonté intercommunale de venir en aide et porter assistance aux personnes âgées.

*- **Monsieur Le Maire** : alors ça, c'est la première fois que je le vois, je ne savais même pas que ça existait, désignation d'un membre du Conseil Municipal au GAAS, Groupement d'Association d'Actions Sociales Artois-Gohelle.*

Le Président est Monsieur Alain BAVAY et à l'intérieur il y a plusieurs structures.

Il y a :

- *ASSAD : Association de Soins et Services à Domicile ,*
- *AMAPAH : Association Mandataire d'Aide aux Personnes Âgées ou Handicapées (les personnes aidées sont des particuliers employeurs : garde de jour et garde de nuit, actes essentiels de la vie courante).*
- *INTER ACTION : Association Intermédiaire (travail à la réinsertion des personnes connaissant des difficultés d'emploi : jardinage, bricolage, travaux divers).*
- *SSIAS AROITS-GOHELLE : Service de Soins Infirmiers à Domicile.*
- *ADPA : Aide à Domicile aux Personnes Âgées (structure porteuse de nouveaux projets).*
- *SEVERIN BLANC : Association ayant pour objet la gestion de l'immobilier.*

Il faut donc y déléguer une personne et je vous propose d'y déléguer Valérie DELVALLEZ.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire : j'ai une information importante qui ne va pas toucher le budget de cette année, mais qui risque d'impacter lourdement les années suivantes.

Vous savez qu'au niveau du collège, la cantine c'est une cantine municipale qui est gérée dans l'enceinte du collège.

Le collège a déjà fait des travaux de rénovation de la cuisine et là, ils doivent entreprendre des travaux de rénovation complète de la salle de restauration.

Le montant des travaux estimé s'élève à 1 500 000,00 €.

Du fait que nous y envoyons des enfants, là actuellement, nous avons environ 200 primaires et maternelles qui utilisent cette cantine, ils nous demandent de participer aux frais à hauteur de 750 000,00 €.

C'est à dire que si nous sommes d'accord pour participer aux travaux, le Département reprend la gestion de la cantine.

C'est à dire que nous n'avons plus à gérer la cantine en régie, c'est à dire que nous n'aurons plus à faire les inscriptions pour la cantine.

Nous n'avons plus à faire également un appel d'offres pour trouver un prestataire pour la restauration parce que la restauration sera faite par un employé du Conseil Général, un cuisinier.

Nous n'aurons plus également de droit de location à payer, parce que quand nous utilisons la cantine, et bien il y a également des frais de location.

Nous n'aurions plus à encadrer les enfants du collège, parce que là, actuellement, nous encadrons les enfants du collège.

Il y a quand même 4 animateurs qui sont dédiés à encadrer les enfants du collège, donc, c'est, au niveau coût, ce n'est pas négligeable sur une année.

Au niveau coût, ça fait 30 000,00 €.

30 000,00 € de gagné d'un côté, la location s'élève environ à 15 000,00 €, donc, ça fait 45 000,00 €, d'un côté nous gagnons environ 45 000,00 € et nous n'avons plus toutes les tracasseries à enregistrer les régies en bas, à porter les sommes à la perception, à faire les appels d'offres.

Donc, l'un dans l'autre, ce n'est peut-être pas une mauvaise opération pour la collectivité.

Dans ce cas là, nous allons essayer de voir avec eux pour faire un bail emphytéotique pour dire que nous soyons tranquilles bon nombre d'années.

La seule problématique pour moi, c'est d'essayer de voir sur quelle durée, ils nous demandent le remboursement.

Parce que s'ils nous demandent le remboursement sur trois ans, 250 000,00 € par an, je ne sais pas où je vais aller les chercher.

Par contre, s'ils nous demandent un échelonnement sur 7 ans, 8 ans ou voir même 10 ans, ça ferait un budget qui tournerait autour de 70 000,00 € par an, donc, cela c'est encore concevable.

Nous allons, à nouveau, rencontrer le Conseil Général pour que nous puissions nous positionner, savoir si le Conseil Municipal est d'accord ou pas pour participer aux travaux parce que si nous ne sommes pas d'accord, nous avons deux solutions qui sont :

- ne plus faire de cantine du tout, et je ne pense pas que la population serait d'accord là dessus,

- faire une cantine municipale.

Pour faire une cantine municipale, nous nous sommes renseignés auprès de Loison.

Ils ont 120 scolaires dans la nouvelle cantine, ça leur a coûté 1 800 000,00 €.

Là également, tout en aillant tous les problèmes afférents à côté, entretien du bâtiment, l'eau et l'électricité à payer, le personnel, les prestataires à prendre en compte.

Je pense, si vous en êtes d'accord que nous allons partir sur la première solution, c'est à dire, participer aux frais.

Là, ce sont les frais maxi, c'est à dire que les appels d'offres n'ont pas encore été fait au niveau des entreprises.

Nous sommes à 717 000,00 € exactement, mais bon, je pense qu'avec les appels d'offres, nous serons plus près de 650 000, 00 €.

Après, il faut voir les modalités de remboursement.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, vous n'acceptez pas à partir de quel, en dessous de 7 ans, vous n'acceptez pas ?

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas, là, nous en discuterons ensemble.

Financièrement, je me vois mal donner 150 000,00 € ou 200 000,00 € par an.

Ça va quand même greffer pas mal le budget et dans la situation actuelle, nous voyons déjà au niveau de l'investissement, parce que c'est de l'investissement, le budget n'est pas énorme, donc, si en plus nous retirons 150 000,00 € ou 200 000,00 €, Maurice n'aura plus rien à faire, je vais pouvoir le licencier.

Je préfère faire un emprunt pour autre chose plutôt que pour cela.

Pour le moment, il faut attendre le résultat des élections Départementales.

Nous allons attendre le résultat des élections, nous allons attendre que la commission soit remise en place et donc après nous reviendrons vers vous avec tous les éléments que l'on aura en mains.

Ce qu'il faut savoir également, c'est qu'en juillet et août, si c'est eux qui reprennent la gestion, bien évidemment en juillet et août, il n'y aura pas de personnel.

Nous serons obligés de faire un appel d'offres auprès d'un prestataire extérieur pour juillet et août.

Voilà tous les éléments, comme quoi, je ne cache rien Madame POULAIN, quand j'ai des informations, je transmets les informations.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est bien, c'est de les avoir le jour même.

- Monsieur Le Maire : dès que j'en sais plus à ce niveau là, je reviendrai vers vous et je vous les communiquerai.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : quels sont les avantages de la cantine ?

Parce que là, tu nous as donné tous les inconvénients mais tu n'as pas parlé des avantages.

Est-ce qu'il y a des intérêts positifs ?

- Monsieur Le Maire : de conserver la cantine telle qu'elle est actuellement ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui.

- Monsieur Le Maire : pour nous, ça n'a pas beaucoup d'avantages.

C'est vrai que, en plus, nous devons être la seule cantine du département à fonctionner encore de cette façon.

C'est à dire que toutes les cantines qui se trouvent à l'intérieur d'un collège sont maintenant sous la gestion du Conseil Général.

Nous sommes la seule encore à être sous ce type de gestion.

C'est vrai que des avantages, sincèrement, je n'en vois pas.

En plus, le coût du repas va être inférieur à ce qu'il est actuellement.

Actuellement, nous avons un coût du repas qui tourne aux alentours de 3,20 € et lorsque la cantine sera reprise par le collège, actuellement elle nous donne un chiffre à 2,92 €.

C'est le Conseil Général qui le fixe.

Sincèrement, je suis bien content à la limite c'est vrai que c'est un budget qui est important, 750 000,00 € ce n'est pas négligeable mais c'est vrai que pour nous, collectivité, ça fait quand même une gestion en moins à avoir, ça c'est clair.

Nous n'aurons plus de personnel, ici, au service jeunesse qui sera obligé d'enregistrer les cantines, nous ne serons plus obligés de téléphoner au prestataire pour indiquer le nombre d'enfants qui se rendent à la cantine, nous n'aurons plus de personnel à mettre à disposition pour les collégiens parce que cela c'est quand même une responsabilité alors que ça n'a rien à voir avec nous.

Nous avons nos gamins à encadrer qui sont des primaires et des maternelles, je veux dire, nous le faisons pour le collège mais bon, nous sommes obligés de le faire parce que de toute façon, eux, ils n'ont pas les moyens de le faire pour le moment du fait qu'ils ne sont pas considérés en demi-pension.

Le collège de Noyelles n'est pas considéré en demi-pension, donc, c'est nous qui devons assumer la gestion de la totalité de la cantine.

Si le Conseil Général reprend cette cantine, systématiquement, le collège passe en demi-pension.

Ils vont avoir des animateurs supplémentaires, des assistants d'éducation, pour encadrer tous les enfants du collège.

Et eux espèrent du fait de cette reprise de cantine, avoir plus d'enfants qui participeraient aux repas.

Parce que là, actuellement, ils ne sont même pas une cinquantaine.

Il y a trente ou quarante gamins qui participent à la restauration.

Pour nous, c'est un bien.

Après ce qui me chiffonne un peu, c'est le coût.

- Madame Maryvonne POULAIN : justement, si vous dites que vous acceptez, pas 150 000,00 € par an mais 100 000,00 €, comme vous dites, 30 000 ou 15 000, ça vous fait 45 000,00 € par an, donc, ça fait cela à déduire des 100 000,00 €.

Donc, en vérité le coût sera, si vous voulez pendant quelques années, ce sera 55 000,00 € si vous démarrez sur 5 ou 7 ans, en gros.

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est à dire qu'à ce moment là, ce n'est plus 150 000,00 € comme vous le disiez mais moins.

- Monsieur Le Maire : non, c'est moins.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est à dire que l'on retrouve ce que l'on mettait pendant quelques années et après ce sera vraiment une économie, quand vous aurez réglé ces travaux là, ce sera vraiment une économie de ces 45 000,00 €.

- Monsieur Maurice BERNARD : ce qu'il faut préciser également, c'est que dans le coût des travaux, il va y avoir une séparation entre les primaires et les maternelles.

Ils ne seront plus ensemble, ils auront deux salles bien distinctes pour eux.

- Monsieur Le Maire : ils doivent l'insonoriser, ils doivent faire un espace dédié aux maternelles, un espace dédié aux primaires.

Nous allons finaliser les chiffres.

Dès que les chiffres seront bien déterminés, nous reviendrons vers vous ou je pense que Sandra lors de sa commission vous donnera tous les éléments.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste vous demander une faveur.

Monsieur Le Maire, une faveur parce que nous n'avons pas voté contre, nous nous sommes abstenus.

Demain, j'ai une réunion de CCAS, le jeudi 05 février et je lis cette phrase « je vous rappelle qu'en cas d'empêchement vous pouvez vous faire remplacer en prévenant le secrétariat 48 heures avant la réunion ».

Monsieur Le Maire durant le mandat 2008-2014, n'ayant qu'un représentant dans les commissions, vous nous autorisiez à nous remplacer sans devoir prévenir comme maintenant 48h00 à l'avance.

Il n'y avait jamais eu de problème pendant ce mandat.

Décision surprenante, car ni un infarctus, ni un AVC, moindre, une grippe, un accident, ne nous préviennent 48h00 à l'avance.

Si pendant 6 ans, tout cela a bien fonctionné, pourquoi d'un seul coup, en raison plus de griefs personnels, nous nous trouvons de ce fait exclu d'une commission même si parfois ne pas être présent ne changerait rien, pour manque d'information.

Monsieur Le Maire, pouvez-vous faire l'effort, nous nous engageons à prévenir quand cela sera possible mais pas 48h00 avant, quand la maladie ou un accident nous surprend.

Je sais très bien le pourquoi de cette chose, c'est arrivé en soulevant le problème que nous avons eu en commission entre Maurice et Annie, mais là, c'est en train de prendre une proportion.

Je pense que si nous sommes tous des adultes responsables, nous nous arrangerons pour nous excuser mais il y a des fois.

Je vais vous donner juste un exemple, le mercredi où nous avons fait le Conseil Municipal du 10 décembre, je n'avais absolument rien, vous m'avez vu en Conseil

Municipal, à la fin de la réunion j'ai commencé à me sentir mal et le lendemain, j'avais la grippe.

Donc, si j'avais eu comme aujourd'hui, une réunion demain matin, 48h00 étaient passées, je ne pouvais pas m'excuser et on ne pouvait pas assister à la réunion.

Je pense qu'il y a des fois, nous n'allons pas quand même fournir un certificat médical, déjà, parce que moi, je ne l'ai pas appelé, je pense que ce serait bien, une faveur, de nous laisser pendant quelque temps faire voir que nous sommes de bonne volonté.

- Monsieur Le Maire : ce n'est même pas une faveur, c'est de la bonne intelligence.

- Madame Maryvonne POULAIN : je ne vous le fais pas dire.

- Monsieur Le Maire : à partir du moment où on prévient.

Ce que l'on veut savoir c'est que si vous ne pouvez pas venir, vous prévenez, c'est un tel qui me remplace.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous pensez bien que s'il nous arrive quelque chose.

- Monsieur Le Maire : tout au moins, avoir le respect de dire, je ne peux pas venir, je me fais remplacer.

Ne pas envoyer quelqu'un sans savoir si vous venez ou si vous ne venez pas.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais si c'est au dernier moment, il y a des fois, où vous êtes bien.

Regardez, même Joëlle, elle....

- Monsieur Le Maire : même au dernier moment, vous téléphonez au secrétariat.

- Madame Maryvonne POULAIN : si nous sommes à moitié mort, ça m'étonnerait que mon mari pense à vous téléphoner, Monsieur Le Maire.

Ça arrive. Vous savez mon mari est parti le matin en me disant « à ce soir, on mange du gigot », heureusement que je n'ai pas du prévoir 48h00 à l'avance la cuisson du gigot, parce qu'il était dans le coma pendant deux mois.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas cela, mais systématiquement si vous prévenez un de vos collègues pour vous remplacer en même temps vous pouvez nous appeler pour nous prévenir.

- Madame Maryvonne POULAIN : enfin, il n'y a pas de mauvaise volonté.

- Madame Sabine BANACH : si vous êtes à moitié morte, par respect, on attendra que vous soyez ressuscitée.

- Madame Maryvonne POULAIN : quand même oui. C'est à dire que je ne pense pas que mon mari aura l'intelligence si je suis à moitié morte de téléphoner pour dire « elle ne viendra pas aujourd'hui à la réunion ».

Enfin si, il aura l'intelligence de ne pas le faire.

Donc, nous n'aurons plus cette phrase là dans les courriers ?

Merci.

- Monsieur Le Maire : l'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une bonne soirée et n'oubliez pas de signer le budget.